

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

24 d

DECLARATION DE L'HONORABLE MITCHELL SHARP
SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES EXTERIEURES
A L'OCCASION DU SEMINAIRE SUR
"LES LANGUES DE LA DIPLOMATIE CANADIENNE"
LE 26 AOUT 1968

(Texte original en français)

M. le Président,

Il me fait grand plaisir de vous rencontrer aujourd'hui particulièrement dans le cadre de ce Séminaire sur "Les Langues de la Diplomatie canadienne". J'attache à ce premier contact avec vous une importance primordiale. Cette réunion sert un double but: d'abord, tout en me permettant de souhaiter la bienvenue au sein du Ministère au nouveau groupe de jeunes agents de la promotion 68, elle me procure aussi l'occasion de faire connaissance avec celui de l'an dernier; en deuxième lieu, elle me permet d'exprimer mes vues et ma position en tant que Ministre des Affaires extérieures sur un sujet aussi important que la question du bilinguisme au sein de notre Ministère. Vous me permettez maintenant de passer à ma langue maternelle et d'attaquer le vif du sujet.

(Traduction de l'anglais)

Vous connaissez sans aucun doute la déclaration faite par M. Pearson à la Chambre des Communes en avril 1966 sur Le Bilinguisme dans la Fonction publique du Canada. Permettez-moi de dire dès le début que les directives énoncées dans cette déclaration demeurent une partie importante de la politique du Gouvernement sur le bilinguisme au Canada et que pour ma part je ferai de mon mieux pour qu'elles soient appliquées dans notre Ministère.

Je n'ai pas l'intention d'examiner la déclaration de M. Pearson en détail aujourd'hui, car M. Elie vous fera un exposé à ce sujet. Certains des principaux points de cette déclaration

méritent toutefois une attention particulière, en raison des incidences qu'ils présentent pour tous les membres du Ministère et notamment pour les agents qui commencent une carrière au service de l'Etat. En exposant les objectifs du Gouvernement dans ce domaine, M. Pearson a fait observer que le Gouvernement se proposait de mettre en oeuvre dans la fonction publique dans un délai raisonnable, quatre mesures fondamentales et très importantes:

- 1) Dans la pratique courante, toutes les communications intérieures, orales ou écrites, devront se faire en anglais ou en français, selon la langue de la personne en cause;
 - 2) Toutes les communications avec le public se feront normalement dans l'une ou l'autre langue, comme il convient;
 - 3) On tiendra compte pleinement des valeurs des deux communautés linguistiques pour toutes les questions de recrutement et de formation;
- Et enfin
- 4) D'une manière générale, on s'efforcera de créer une ambiance dans laquelle les fonctionnaires des deux groupes linguistiques puissent travailler ensemble vers la réalisation d'objectifs communs, en utilisant leur propre langue et en s'appuyant sur leurs propres valeurs culturelles tout en appréciant celles de l'autre groupe.

Je reviendrai dans quelques instants sur les incidences de ces objectifs vis-à-vis du service extérieur. Je soulignerai ici, toutefois, qu'il ne s'agit pas simplement, voire essentielle-

ment, d'aboutir à des statistiques impressionnantes en ce qui concerne le pourcentage de personnes qui parlent couramment l'anglais ou le français. Ces objectifs se rattachent plutôt au souci bien humain de veiller à ce que tous les Canadiens, et en particulier ceux qui sont au service du Gouvernement fédéral, soient à même de se sentir parfaitement à l'aise en travaillant dans leur propre langue.

Lors d'un discours que j'ai donné en français à un déjeuner du Club de Réforme de Montréal quand j'étais Ministre des Finances, j'ai dit que "le but du Gouvernement actuel est de donner à tous les Canadiens le droit de s'exprimer soit en français soit en anglais et d'être compris lorsqu'ils ont affaire au Gouvernement fédéral, tout au moins dans la capitale". Je suis même allé jusqu'à déclarer que "pour la première fois, des Canadiens dont la langue maternelle est le français pourront rivaliser sur un pied d'égalité avec les Canadiens anglophones". Il est clair que ces objectifs sont d'une importance particulièrement fondamentale au sein de la Fonction publique elle-même.

Mon souci immédiat en tant que Ministre des Affaires extérieures, et votre Ministre à vous qui faites partie de ce Ministère, doit être d'assurer que ces objectifs seront atteints le plus complètement et le plus rapidement possible tant à Ottawa qu'à l'étranger. C'est pourquoi notre Ministère prévoit d'honorer les deux grandes dates limites qui figurent dans la déclaration de principes du Gouvernement, ce qui implique qu'en 1970 pour les nominations de l'extérieur, et en 1975 pour l'avancement, il faudra normalement posséder une bonne connaissance des deux langues ou bien consentir à l'acquérir dans un délai raisonnable aux frais de l'Etat.

C'est aussi pourquoi le Ministère a établi un certain nombre de modalités pratiques destinées à susciter une attitude compréhensive en faveur du bilinguisme au sein de la Fonction publique. Ces modalités commencent déjà à porter fruit. Les statistiques de l'an dernier indiquent que, parmi nos agents du service extérieur et nos agents administratifs, 28 p. 100 pouvaient être classés comme bilingues et 20 p. cent avaient une bonne connaissance des deux langues. On estime aussi que, pour l'année dernière seulement, un cinquième de tous les employés du Ministère ont suivi des cours de langue.

Mais il faut voir ces réalisations par rapport à l'ensemble plus vaste des besoins fondamentaux de la politique étrangère canadienne. Si l'on lit soigneusement le Livre blanc intitulé le Fédéralisme et les Relations internationales et son supplément le Fédéralisme et les Conférences internationales sur l'Education, on s'aperçoit que ces documents ont été rédigés essentiellement afin de décrire les étapes que suit le Gouvernement fédéral pour formuler et appliquer une politique qui réponde aux nécessités des deux principales communautés linguistiques du Canada. C'est ainsi que les Livres blancs alimentent une réflexion et une étude constructives sur le fonctionnement du régime canadien dans le domaine des relations internationales. Ils fournissent également l'occasion d'examiner cette question non seulement aux experts en la matière mais aussi au grand public, ce qui ne peut que contribuer à renforcer l'unité et les intérêts de tous les citoyens canadiens.

La politique étrangère du Canada ne doit pas seulement s'harmoniser avec les intérêts canadiens dans tout le pays mais elle doit tenir compte en outre de notre héritage culturel et

linguistique proprement canadien. Ainsi, en formulant et en appliquant sa politique étrangère, le Gouvernement doit reconnaître les traditions que les Canadiens francophones et anglophones cherchent à maintenir et à développer au sein de la fédération canadienne. En conséquence, cette politique doit se fonder sur l'égalité de statut des deux langues officielles pour la totalité des travaux du Ministère des Affaires extérieures. Elle doit aussi promouvoir les intérêts de tous les Canadiens des deux principales communautés linguistiques. Ainsi, pour ce qui est de l'image de notre pays à l'étranger, en particulier, le Canada devra, pour établir un juste équilibre, accroître ses relations avec les pays francophones non seulement d'Afrique, où notre programme s'est intensifié, mais aussi d'Asie et d'Europe. Les efforts déjà entrepris en vue d'accroître et de favoriser l'usage de nos deux langues officielles dans les institutions et les organismes internationaux doivent se poursuivre. C'est ce que nous faisons.

De plus, si nous voulons créer un climat et des conditions qui permettront à chaque agent de servir son pays dans l'une ou l'autre langue officielle, nous devons continuer d'encourager l'agent à se servir de sa langue maternelle dans son travail et nous assurer que les agents de langue anglaise et de langue française connaissent suffisamment les deux langues pour pouvoir se comprendre dans leur travail de tous les jours. Dans l'exécution de leurs fonctions à l'étranger, en particulier, nos agents doivent être une illustration vivante de la dualité linguistique du Canada. Ils doivent aussi répondre aux besoins de leurs compatriotes qui sont à l'étranger.

Les agents de notre Ministère et des autres Ministères qui reflètent l'activité du Canada à l'étranger doivent donc, de toute évidence, bien connaître les deux langues officielles de notre pays. Nous devons par conséquent répondre aussi efficacement que possible à cette exigence. Votre présence ici aujourd'hui, de même que celle des représentants d'autres Ministères qui partagent avec nous l'importante tâche de représenter les intérêts du Canada à l'étranger, est une preuve tangible de l'importance que nous attachons à ce devoir.

Au cours des dernières années, nous avons cherché à faire passer dans la pratique les principes du bilinguisme. Les agents stagiaires que nous avons recrutés possèdent, comme vous le savez, une aptitude remarquable à travailler dans les deux langues officielles. En outre, nous avons eu la chance, depuis quelque temps, de pouvoir accroître le nombre de nos nouveaux agents dont la langue maternelle est le français. Près d'un tiers des agents recrutés au cours des trois dernières années sont de langue française. Ces groupes totalisent 140 agents; c'est donc dire que, dans l'ensemble, l'équilibre linguistique du service s'est amélioré. Ce progrès est d'une importance capitale car le bilinguisme ne peut s'épanouir que si les deux groupes sont bien représentés.

'''
Pour que cette politique prenne de l'ampleur, il faut garder à l'esprit que les diplomates de langue française, à l'instar de leurs confrères de langue anglaise, doivent occuper divers postes dans toutes nos missions et dans toutes nos

directions. La politique du Ministère ne veut pas qu'un groupe se spécialise dans un domaine particulier ou dans les affaires d'une région géographique particulière, à l'exclusion de tout le reste. Les agents de langue française et les agents de langue anglaise doivent pouvoir travailler dans n'importe quel domaine administratif et dans n'importe quelle région géographique. Tous nos agents devront donc, à l'avenir, avoir une très bonne connaissance des deux langues.

Certains changements apportés depuis peu à la pratique du Ministère vous donneront peut-être une meilleure idée de l'objectif que nous poursuivons:

- Par exemple, vous connaissez déjà notre programme d'enseignement des langues. Il n'est pas encore tout à fait au point, mais il a commencé à contribuer à une meilleure connaissance générale des deux langues officielles. Pour l'améliorer encore, l'école des langues du Gouvernement est en train de faire subir des examens à tous les agents, en vue de les classer et de faciliter ainsi leur formation ultérieure.
- Une proportion croissante de nos sténographes sont bilingues. Quiconque a déjà essayé de rédiger un projet de mémoire ou de télégramme en français appréciera ce progrès important.
- L'an dernier, sur les recommandations d'un comité ministériel spécial du bilinguisme, des règles concernant l'usage des langues officielles ont été insérées dans le Manuel de procédure de notre Ministère. Les deux langues ont été placées sur un pied d'égalité quant à la transmission de renseignements généraux à nos missions d'outre-mer. Un des premiers résultats concrets de cette politique a été la conception et la publication d'un répertoire bilingue des expressions dont on se sert le plus au Ministère.

- Il est à remarquer que le Manuel de procédure ne souligne pas seulement qu'il importe d'exercer une bonne part des fonctions dans sa propre langue; il donne aussi des directives détaillées concernant les méthodes dont nous souhaitons la mise en pratique. Les surveillants y sont avisés d'encourager leurs agents francophones et anglophones à utiliser leur propre langue pour le travail. A mon sens, cela est de la plus haute importance, car il ne suffit pas d'accepter le bilinguisme "en principe", il faut en encourager l'usage quotidien à tous les niveaux du Ministère.

- Quant aux communications écrites, en particulier, le règlement dit clairement que pour la rédaction des documents qui doivent servir au sein de l'administration, tant à Ottawa que dans les missions, les agents pourront utiliser la langue de leur choix. Les documents adressés à l'extérieur de l'administration fédérale seront rédigés dans la langue des destinataires.

- J'aimerais signaler également la récente nomination d'un conseiller ministériel en matière de bilinguisme. Il vous parlera un peu plus tard. Pour assurer la continuité de ses efforts et des nôtres, nous avons aussi créé un comité consultatif permanent du bilinguisme.

- Je pourrais mentionner d'autres améliorations. Par exemple, les épouses de nos agents diplomatiques ont maintenant le droit d'étudier la seconde langue officielle aux frais de l'Etat, soit au Canada, soit à l'étranger, sous réserve de la disponibilité des deniers publics et des moyens d'enseignement. Nous sommes aussi en train d'améliorer l'approvisionnement de nos divisions

à Ottawa et de nos missions à l'étranger en ce qui a trait aux principaux livres de référence dans les deux langues officielles.

Ces mesures et les autres dont vous entendrez parler pendant les deux jours de ce Séminaire font voir que les efforts du Ministère ne sont pas le reflet d'une politique purement théorique, mais l'application de solutions pratiques bien mûries. Voilà, à mon avis, des marques tangibles et impressionnantes de notre volonté d'aller de l'avant.

Pourtant, nous ne pouvons pas nous arrêter là. Il en reste bien davantage à faire si nous voulons respecter nos engagements; il y a un nombre considérable de problèmes que nous cherchons ou chercherons à résoudre.

Nous désirons que les nouvelles directives soient mieux connues partout au Ministère afin que tous les agents soient pleinement conscients de leurs responsabilités. Il nous faut un plus grand nombre de fonctionnaires francophones, car nous ne pouvons ignorer que le bilinguisme, malgré son importance, ne sera pas l'unique solution au problème d'assurer une plus grande participation des membres de deux communautés linguistiques au sein du Gouvernement. Seul un nombre suffisant de personnes appartenant à chaque groupe, soit à Ottawa, soit dans nos missions à l'extérieur, nous permettra d'atteindre nos objectifs. Il nous faut aussi un personnel auxiliaire qui possède les connaissances linguistiques nécessaires à l'exécution de ces politiques. Nous désirons un système de communications qui facilite, et non qui entrave, les échanges dans les deux langues.

En résumé, nous voulons que les Canadiens francophones utilisent davantage leur langue comme un instrument efficace. Il ne faut pas que notre investissement linguistique soit perdu. Le Ministère et le Gouvernement ne peuvent encourager que jusqu'à un certain point les efforts de ceux qui se perfectionnent dans leur deuxième langue. Par la suite, il appartiendra à chacun de se développer jusqu'au maximum de ses ressources personnelles.

Ces grands principes peuvent probablement ressembler à un rêve mais en réalité on les pratique déjà. Nous les avons adoptés parce que nous les croyons indispensables à la vie et au progrès de ce pays, et nécessaires aussi au bon fonctionnement du Ministère. Je peux vous assurer qu'on prendra des mesures pour poursuivre leur application rapidement.

Pour toutes ces raisons le Ministère tient à encourager les jeunes des deux groupes culturels, qui s'intéressent à une carrière diplomatique, à participer à la tâche en aidant le Ministère à reconnaître pleinement les valeurs de chacune des deux grandes communautés linguistiques. Certains ont bien accueilli ces principes; d'autres ont été hésitants et le sont encore sans doute, mais nous devons surmonter ces hésitations. Il nous faut la bonne volonté de tous, en particulier celle des agents de la nouvelle génération. Pour que soient créés le climat et les conditions qui vous permettront de servir votre pays dans l'une ou l'autre des langues officielles, il vous faudra constituer la force motrice et l'inspiration constante de cette

politique. Souvenez-vous que les relations entre les Franco-phones et les Anglophones du Canada ne se fondent pas uniquement sur des lois mais sur l'activité de l'esprit humain. Nous devons tous travailler en harmonie et discuter honnêtement et concrètement de ce qu'il y a encore à faire pour que ces principes soient pratiqués en entier et au mieux. En suivant cette ligne de conduite, vous continuerez à affirmer votre culture et votre langue, et vous rendrez un service précieux au Canada.

Je vous donne l'assurance que le Gouvernement en fait son affaire. J'espère qu'une non moindre assurance vous poussera à atteindre ces objectifs.